

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «pour des aliments produits sans manipulations génétiques»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur
les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur
la vérification des listes de signatures déposées le 18 septembre 2003 à l'appui de
l'initiative populaire fédérale «pour des aliments produits sans manipulations géné-
tiques»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «pour des aliments produits sans manipulations génétiques» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 122 542 signatures déposées, 120 824 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative, Initiative populaire «pour des aliments produits sans manipulations génétiques», case postale 8319, 3001 Berne.

13 octobre 2003

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

¹ RS 161.1

² FF 2003 1046

Initiative populaire fédérale «pour des aliments produits sans manipulations génétiques»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	29 854	236
Berne	20 196	335
Lucerne	5 811	52
Uri	504	2
Schwyz	1 541	37
Obwald	318	5
Nidwald	415	8
Glaris	528	9
Zoug	1 469	10
Fribourg	1 838	42
Soleure	3 611	46
Bâle-Ville	5 659	44
Bâle-Campagne	6 702	47
Schaffhouse	1 547	14
Appenzell Rh.-Ext.	1 157	23
Appenzell Rh.-Int.	154	0
Saint-Gall	6 521	44
Grisons	3 259	29
Argovie	7 528	94
Thurgovie	3 047	226
Tessin	2 127	36
Vaud	7 138	131
Valais	1 596	78
Neuchâtel	2 372	8
Genève	5 076	128
Jura	856	34
Suisse	120 824	1 718